

La mise en place de l'Observatoire de l'initiative des territoires par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM)

Par Malik ALBERT, Directeur d'établissement de santé privé, Groupe Saint George, Nice ; Enseignant à l'Université de Nice

Suite au [rapport de mission du Dr François ARNAULT de décembre 2016 intitulé « Améliorer l'offre de soins : initiatives réussies dans les territoires »](#), le Conseil National de l'Ordre des Médecins a lancé une réflexion visant à recenser l'ensemble des actions menées au niveau local pour renforcer l'accès aux soins.

L'objectif poursuivi par l'Ordre est de **contribuer à l'émergence d'une réforme du système de soins portée par les médecins, les usagers et les acteurs locaux, dans une logique de décloisonnement des exercices et des activités.**

L'Ordre soutient ainsi le [dispositif d'innovation en santé mis en place par l'article 51 de la Loi de Financement de la sécurité sociale pour 2018](#).

L'Observatoire de l'initiative des territoires a donc pour mission de mettre en lumière les initiatives originales au sein des bassins de vie, parfois méconnues, souvent pertinentes et reproductibles, qui sont menées par les acteurs pour répondre aux problèmes de démographie médicale et d'organisation des soins, sans engendrer de surcoûts supplémentaires pour le système de santé.

Sur l'ensemble des projets passés en revue, trois pistes d'actions principales semblent se dégager :

- **Le regroupement de professionnels en structures et réseaux** (maisons de santé pluridisciplinaires, pôles et réseaux de soins...),
- **La formation et les stages professionnalisant** (stages à l'hôpital ou en ville, contrat de médecin adjoint pour autoriser les étudiants ayant validé leur cursus de troisième cycle et en possession d'une licence de remplacement à être affectés en tant qu'adjoints auprès de médecins généralistes sur un territoire),
- **Et la promotion de la médecine ambulatoire** (délégation de compétences, télémedecine, lieux multiples d'exercice, plateformes, permanence des soins...).

Pour favoriser le partage d'expérience et leur diffusion à l'ensemble des territoires, le site internet du CNOM a dédié une rubrique (<https://www.conseil-national.medecin.fr/observatoire>) pour présenter très concrètement les initiatives d'acteurs qui méritent d'être mises en valeur dans les domaines des regroupements professionnels, des stages professionnalisant, des initiatives universitaires, ou dans les modalités d'exercice.

Le site du CNOM permet de découvrir des exemples de projets ayant abouti et donne la possibilité aux professionnels de santé de partager une initiative, pour que des confrères puissent le cas échéant s'en inspirer ou imaginer des organisations innovantes et efficaces.